

Je songe à tout le Nord canadien, bien que je connaisse peu certaines régions septentrionales, comme le Labrador, le littoral de la baie James et de la baie d'Hudson, l'Arctique occidentale et la haute Arctique. Ce sont toutes des régions où les services aériens commerciaux connaissent les difficultés que j'ai énoncées, où aucun aéroport n'est fourni par le gouvernement fédéral et où les aides à la navigation sont réduites au strict minimum. Ces services ne peuvent subsister que grâce à l'ingéniosité de ceux qui les exploitent et de ceux qui les financent. Je ne crois pas que ce soit juste de taxer les usagers de ces services, eux qui sont si méritants et si vulnérables et qui ne bénéficient nullement de cette taxe.

J'exprime donc l'espoir que le gouvernement, si le bill est adopté, étudiera soigneusement la position de ces bases septentrionales qui n'ont ni aéroports ni équipement moderne et qu'il fera quelque chose pour exempter de la taxe ces usagers des services aériens. Je signale aux députés que l'article 18 du bill autorise le gouverneur en conseil à établir des règlements visant plusieurs éventualités importantes et l'alinéa c) de l'article 18 permet au gouverneur en conseil d'édicter des règlements pour:

... exempter de l'application de la présente Partie le transport aérien d'une personne par toutes classes ou tous groupes de services aériens commerciaux, de transporteurs aériens commerciaux ou d'aéronefs.

Je ne doute pas que la portée de cet alinéa soit assez étendue pour permettre au gouverneur en conseil, agissant en vertu de l'autorité que lui confère ce projet de loi, d'exempter certaines classes de services aériens, savoir ceux qui sont offerts à partir d'endroits septentrionaux éloignés, de l'application de cette taxe. Bien qu'il soit absolument essentiel de recueillir des fonds pour financer les services aériens du pays, j'espère qu'on pourra accorder des exemptions appropriées pour soustraire à cette taxe les voyageurs qui empruntent les services aériens septentrionaux.

**L'hon. H. E. Gray (ministre d'État):** Monsieur l'Orateur, je présume que je peux clore le débat.

**M. l'Orateur:** Le ministre ne peut clore le débat à la troisième lecture. Il peut parler sans y mettre nécessairement fin.

**L'hon. M. Gray:** Peut-être puis-je demander les conseils de Votre Honneur sur un point du Règlement concernant l'amendement dont la Chambre vient d'être saisie?

[M. Blair.]

**L'hon. M. Lambert:** La mise aux voix!

**L'hon. M. Gray:** Je veux demander à Votre Honneur si oui ou non, je mettrais fin au débat en prenant la parole maintenant.

**M. l'Orateur:** Je viens de dire à l'honorable député que, dans le cas d'un amendement comme celui-ci, le ministre peut prendre la parole sans mettre fin au débat. Je le répète, l'honorable député peut participer au débat maintenant, et cela aura peut-être juste l'effet contraire.

**L'hon. M. Gray:** Merci, monsieur l'Orateur. Je voulais simplement une précision concernant le Règlement.

**Des voix:** Le vote!

**M. l'Orateur:** Le vote porte maintenant sur l'amendement du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement? Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur:** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** J'ai quelque peine à départager les réponses, mais à mon avis les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**M. l'Orateur:** Qu'on appelle les députés.

(La motion de l'honorable M. Lambert, mise aux voix, est rejetée.)

• (4.00 p.m.)

#### ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	Diefenbaker
Alexander	Dinsdale
Baldwin	Douglas (Nanaimo- Cowichan-The Islands)
Barnett	Downey
Beaudoin	Fairweather
Bell	Flemming
Bigg	Forrestall
Brewin	Fortin
Broadbent	Gilbert
Burton	Grills
Carter	Harding
Coates	Harkness
Code	Hees
Comeau	Horner
Crouse	
Danforth	